

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 82/1295 du 30/12/1989
MIS/DGTF/DFF/22024

Portant intégration et nomination de
Monsieur KOYA-KANGAMBE Jean René dans
les cadres de la catégorie A, hié-
rarchie I du Personnel Diplomatique et
Consulaire.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

- Vu la Constitution du 8.7.79;
Vu la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de
la Constitution du 8.7.79;
Vu la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
Vu l'arrêté 2067/FR du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des
fonctionnaires;
Vu le décret 61/143 du 27.6.61 portant le statut commun des cadres
du personnel Diplomatique et Consulaire;
Vu le décret 62/199/MF du 9.9.62 fixant le régime des rémunérations
des fonctionnaires;
Vu le décret 62/195/FR du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des di-
verses catégories des cadres;
Vu le décret 62/197/FR du 5.7.62 fixant les catégories et hié-
rarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires;
Vu le décret 62/198/FR du 5.7.62 relatif à la nomination et à la
révocation des fonctionnaires de l'Etat;
Vu le décret 63/61/FR.BE du 26.3.63 fixant les conditions dans les-
quelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonction-
naires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;
Vu le décret 67/50/FR.BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet
du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations,
intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
Vu le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispo-
sitions du décret 62/196 du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des
fonctionnaires;
Vu le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Minis-
tre, Chef du Gouvernement;
Vu le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres;
Vu le rectificatif 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du 28.12.80
portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
Vu le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim des Membres du
Gouvernement;
Vu la lettre n° 5532/MEN/DGEOC/DOB du 7.9.82 du Directeur de l'O-
rientation et des Bourses, transmettant le dossier de l'intéressé;
Vu le protocole d'accord du 5.8.70 signé entre la République Popu-
laire du Congo et l'URSS;

D E C R E T E :

yh

ARTICLE 1er:-En application des dispositions combinées du décret 61/143 du 27.6.61 et du protocole d'Accord du 5.8.70 susvisés, Monsieur KOYA-ENGAMBE Jean René, né le 19 Mai 1954 à Niaba (Cyo), titulaire du Diplôme de Master of Arts Spécialité: Relations Internationales, obtenu à l'Université d'Etat J.G. Chevtchenko de Kiev (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I du personnel Diplomatique et Consulaire et nommé au grade de SECRETARE DES AFFAIRES ETRANGERES Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 :- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Coopération.

ARTICLE 3 :-Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 30 Décembre 1982

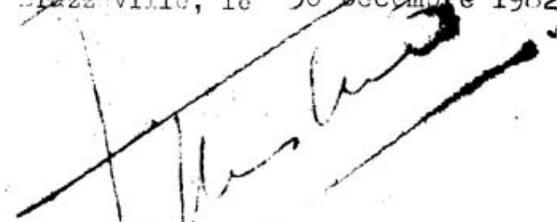
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Affaires
Etrangères,

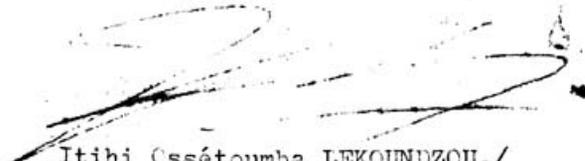

Pierre NZE./

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

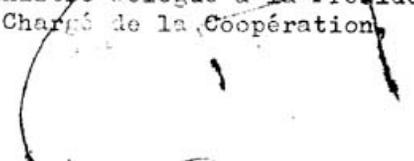

Bernard COMBO PATSIGNA./


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA./

Le Ministre des Finances;


Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU./

Le Ministre Délégué à la Présidence
Chargé de la Coopération,


Aimé Emmanuel YOKA./

AMLIATIONS :

JORFC	1
DFI/BST	3
DGDFI/DFI	3
D.B.	3
D.C.F.	1
MAE	1
MCCOP	1
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGG/BC	3

